



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 4 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, , Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Monsieur FORGAR a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Monsieur ENGEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-072 RAPPORT D'ACTIVITE DE CŒUR DE NACRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Conformément à cet article le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de communes Cœur de Nacre pour l'exercice 2025.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI